

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la ville de Mont-Tremblant**

**26 mars 2021**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue en visioconférence et enregistrée le **26 mars 2021 à 8 h 02**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite. Les membres suivants sont présents et forment le quorum :

**À distance :** M. Luc Brisebois, maire  
M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1  
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2  
M. François Marcoux, conseiller du district 3  
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5  
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8  
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

**Absences :** M. Danny Stewart, conseiller du district 4  
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7

Étaient également présents et à distance : la greffière, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Suspension des intérêts et pénalités sur les arrérages de taxes
6. Sécurisation, ouverture, entretien et réparation de sentiers 2021
7. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient par visioconférence, en présence de la directrice générale, de la greffière et du directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics; il est 8 h 02.

**2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la ville de Mont-Tremblant**

**26 mars 2021**

**CA21 03 066**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Nous ne pouvons pas prendre vos questions séance tenante, cependant, la période de question est modifiée par une procédure écrite.

En effet, vous pouvez en tout temps nous écrire afin de nous faire parvenir vos questions et commentaires via :

1. le formulaire en ligne disponible sur le site Internet à [villedemont-tremblant.qc.ca/conseil](http://villedemont-tremblant.qc.ca/conseil);
2. par courriel ([greffe@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:greffe@villedemont-tremblant.qc.ca));
3. en appelant au 819 425-8614, poste 2315.

Les questions et commentaires ainsi que les réponses seront publiés sur le site Internet de la Ville.

**CA21 03 067**

**5. Suspension des intérêts et pénalités sur les arrérages de taxes**

CONSIDÉRANT la résolution 2000-56, adoptée par la Ville de Mont-Tremblant avant la fusion, prévoyant que le taux d'intérêt sur les taxes et créances impayées est fixé à 12 % et qu'une pénalité égale à 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5 % par année est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles;

CONSIDÉRANT que la Ville a décrété aux mois de mars, mai et juillet 2020 que le taux d'intérêt sur les taxes et créances impayées soient amoindries et qu'aucune pénalité ne soit imposée et ajoutée au montant des taxes municipales exigibles et impayées, en ces circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, et ce, pour des périodes allant jusqu'au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permettant au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** de décréter qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 jusqu'au 31 décembre 2021, le taux d'intérêt sur les taxes et créances impayées soit établi à 0 % et qu'aucune pénalité ne soit imposée et ajoutée au montant des taxes municipales exigibles et impayées afin d'alléger le fardeau fiscal des contribuables de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA21 03 068**

**6. Sécurisation, ouverture, entretien et réparation de sentiers 2021**

CONSIDÉRANT que le conseil d'agglomération désire procéder à la sécurisation, l'ouverture, l'entretien et la réparation des sentiers pour l'année 2021 et que le Service de la culture et des loisirs a procédé à un appel d'offres public et qu'une seule soumission a été reçue;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'octroyer à Enviroforêt inc., seul soumissionnaire et conforme, le contrat pour la sécurisation, l'ouverture,

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération  
de la ville de Mont-Tremblant**

**26 mars 2021**

l'entretien et la réparation de sentiers 2021 au montant de 76 175 \$, taxes en sus, conformément au document d'appel d'offres 2021-CL-01, dont la dépense est répartie comme suit :

- 43 353,75 \$ pour les sentiers excluant le Domaine Saint-Bernard (poste budgétaire 02-701-52-535);
- 32 821,25 \$ pour les sentiers du Domaine Saint-Bernard (poste budgétaire 02-701-51-419).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions et commentaires reçus suite à la diffusion de cette séance seront mis sur le site Internet de la Ville.

**CA21 03 069**

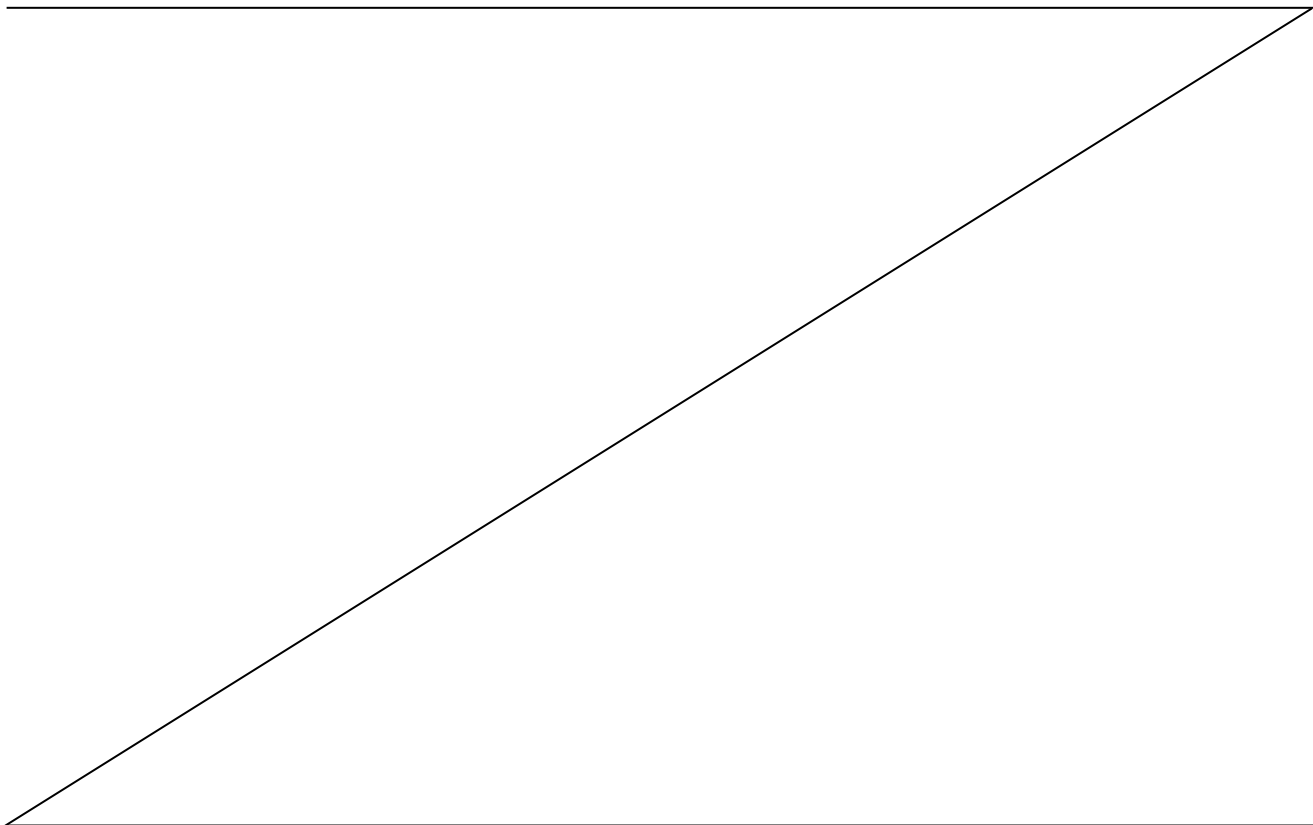
**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que la séance soit levée. Il est 8 h 05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Luc Brisebois, maire  
Président de la séance

Claudine Fréchette  
Greffière



Initiales	
Maire	Greffé